

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 636

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 25**

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« Le »

les mots :

« Des extraits du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Annexer l'intégrité du règlement de copropriété conduirait à alourdir considérablement la promesse de vente. Ce document peut très bien être remis à l'acquéreur, comme c'est déjà le cas actuellement.